

Procès-verbal de la réunion tenue le lundi 16 décembre 2013 à 18h30 à Bruxelles.

RÉF: CDWP/13.08/WG

Présents: VZF: Freddy HOSTE – Tomas CASSIMAN
FFBN: Billy WILLIAMS – Pierre GEERAERTS
Wouter GEORGES, secrétaire général

1. Approbation PV réunion précédente CDWP 26.11.2013

Le procès-verbal est lu et approuvé.

2. Courrier

La Commission de Discipline a pris connaissance du courrier suivant ou de l'information suivante:

- Email arbitre K. DE BOECK relatif à son appel contre la décision de la Commission de Discipline WP dd. 26.11.2013 au sujet de la suspension de B. POLLAK. L'arbitre concerné a été prié de s'adresser à la CBAS (Cour Belge d'Arbitrage pour le Sport), l'organe compétent pour tout litige en recours.

Dans le cadre de ce courrier la Commission de Discipline WP examine l'opportunité et la possibilité de modifier le tableau des sanctions automatiques par l'introduction d'un nouveau genre séparé de sanction automatique en cas d'une agression physique envers les arbitres WP. Cette proposition sera examinée plus tard afin d'établir une distinction claire entre d'une part une agression ou violence physique à l'égard d'un arbitre et d'autre part une brutalité « normale » envers un autre joueur ou coach dans le jeu.

- Nouveau projet « feuille de match water-polo » avec quelques modifications, le nouveau formulaire sera probablement disponible au mois de janvier 2014.

3. Examen rapports arbitres

3.1. Match 2249/SH II RES HZS-RBP du 22/11/2013

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match.

Le rapport de VONCKX & ZAMAN n'est malheureusement pas encore disponible à la séance.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 match** pour le **joueur Johnny VAN BELLE (RBP)** pour carte rouge.

Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

3.2. Match 4029/SH IV HELIOS-CWN du 29/11/2013: rapport arbitre BOURGEOIS

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre D. BOURGEOIS.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 match** pour le **joueur Philippe WARNANT (CWN)** pour carte rouge (contestation de décision arbitrale). Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

3.3. Match 2057/SH II LZC - SCC du 30/11/2013: rapport arbitres ZAMAN & TIMMERMAN

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport des arbitres L. ZAMAN et K. TIMMERMAN sur plusieurs incidents après la fin de ce match.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 match** pour le joueur **Pierre MOULIN (SCC)** pour violence verbale à l'égard de l'arbitre. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **2 matches** pour le **joueur Thomas HERMAN (SCC)** pour violence physique envers l'arbitre.

Est invité et présent : **T. HERMAN (joueur SCC)**

Après avoir entendu T. HERMAN, qui donne des précisions sur l'incident et qui ne nie pas le fait d'avoir touché l'arbitre en question, la Commission de Discipline décide de suspendre **T. HERMAN (joueur SCC)** pour **3 journées effectives supplémentaires** et **2 journées avec sursis** (d'application en cas d'infraction similaire jusqu'à la fin de la saison WP actuelle 2013-2014) vu sa récidive de brutalité pendant une période de 2 ans et vu la directe agression physique envers l'arbitre.

Frais de la séance : à charge de **SCC**

En outre la Commission de Discipline constate que dans la 1^{ère} partie de la saison en cours plusieurs affaires disciplinaires ont eu lieu avec des membres licenciés au même club, SCC Calypso.

3.4. Match 4023/SH IV ZNA – ORCA du 30/11/2013: rapport arbitre GUICHART

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre G. GUICHART.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 match** pour le **joueur Dominique OLIVIER (ORCA)** pour carte rouge (geste obscène envers l'arbitre). Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

La Commission de Discipline rappelle que la mention ou la notification « CR » sur la feuille de match donne toujours lieu à une sanction automatique de 1 match (d'application pendant la journée suivante).

4. Divers : néant

Le rapporteur, Wouter GEORGES, Secrétaire-général

**Prochaine réunion Commission de Discipline Water-polo:
MARDI 28 JANVIER 2014 – 18h30 - BUREAU FEDERAL BRUXELLES**